

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

L'auxiliaire de vie sociale (AVS) apporte son aide aux personnes fragiles, malades ou handicapées qui ont des difficultés à réaliser des actes de la vie quotidienne. Il/elle assure également la préparation et la prise des repas ou toutes autres actions d'intérieurs ou extérieurs difficile pour les personnes étant accompagnées d'AVS.

MISSIONS

- Accomplir des actes de la vie quotidienne (du lever au coucher)
- Maintenir leur autonomie
- Favoriser le maintien à domicile

FORMATION

- Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles.
- DEAVS Diplômes d'Etat Auxiliaire de vie sociale
- DEAMP Aide médico-psychologique

96%

de femmes

46%

des contrats sont des CDI

2.2

candidats pour 1 offre d'emploi

LES SPÉCIFICITÉS



travail chez les particulier



travail en autonomie



déplacements

QUALITÉS REQUISES

Communication

Être avenant(e)

À l'écoute



RÉMUNÉRATION

Salaire moyen brut : 1 658 €